

FICHE D'INSCRIPTION/ATTESTATION BROCANTE RECY 2026

Remplir **lisiblement** toutes les rubriques EN MAJUSCULES D'IMPRIMERIE y compris l'adresse courriel car ces renseignements nous sont indispensables.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. port.:

Mail :

Type de pièce d'identité : N° :

Par préfecture de : Date de délivrance :

En plus, pour les professionnels N° du RC :

Délivré le : Par :

Genre d'objets mis en vente :

Si je ne suis pas professionnel, je certifie sur l'honneur de ne pas avoir participé à deux manifestations de même nature en 2026 et de ne vendre que des objets personnels et usagés m'appartenant.

Je demande qu'il me soit réservé : emplacement(s) de 2 m linéaires à 7,00 € pour les particuliers ou 14,00 € pour les professionnels soit : Euros que je règle par : chèque ☐ ou espèces ☐ à l'ordre de « Association Tamalou ».

Pour information, nous n'envoyons pas d'accusé de réception.

Aucune inscription ne sera prise en compte sans le règlement en espèces ou chèque joint.

J'ai bien rempli toutes les rubriques, pris connaissance du règlement ci-après et m'engage à le respecter ☐

Signature :



DIMANCHE 31 MAI 2026

27^{ème} BROCANTE

Sur place buvette et petite restauration

Renseignements et inscriptions :

Mme Chantal CHANGENOT 3 ruelle Jean le Bon 51520 RECY
Tel. 03 26 65 67 18 entre 17h00 et 19h00

Mme Eliane CANDELA 6 chemin de l'Umailly 51520 RECY
Tel. 03 26 68 12 07 entre 09h00 et 13h00

Ce document doit nous être parvenu au plus tard le samedi 23 mai.

Heure d'arrivée des exposants : de 06h00 à 08h00.

Nous vous demandons de ne pas circuler avec votre véhicule entre 08h00 et 17h00, de reprendre vos invendus ainsi que vos éventuelles poubelles. Vous devrez laisser votre emplacement propre à votre départ.

REGLEMENT POUR LES PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS A CONSERVER

Toute demande d'inscription dont la fiche serait incomplète, non signée, le paiement non effectué sera ignorée.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute inscription ne répondant pas aux critères « brocante ou vide-grenier ».

La vente d'aliments, boissons, crèmes glacées, granités, confiseries etc. à consommer sur place est interdite mais réservée aux **seuls** exposants à qui nous avons donné cette exclusivité.

Nous vous déconseillons le stationnement de votre voiture derrière le stand, car compte tenu de la faible largeur de certaines rues, un véhicule de secours doit pouvoir circuler (3 mètres minimum).

Les emplacements sont numérotés et attribués au fur et à mesure des réservations. Ils ne disposent pas d'électricité ni de tables. Si vous désirez être placés à côté d'une connaissance, il est indispensable de vous inscrire simultanément et de nous le signaler sur les fiches d'inscription.

Dès l'inscription enregistrée, aucun désistement ne sera admis et ne pourra donc faire l'objet de remboursement.

A votre arrivée, nous vous remettrons votre autorisation d'exposer, et vos numéros d'emplacements.

Les organisateurs disposeront à leur gré de tout emplacement réservé et non occupé à 08h00.

Les exposants se soumettront aux éventuels contrôles des administrations concernées ainsi que des organisateurs. Par ailleurs, ils s'engagent à ne pas circuler avec leurs véhicules entre 08h00 et 17h00..